

Évaluation des programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Résumé

Berne/Lucerne, le 6 septembre 2017

Prof. Dr. Fritz Sager, Kompetenzzentrum für Public Management, Université de Berne
T: 031 631 32 85, fritz.sager@kpm.unibe.ch

Prof. Dr. Andreas Balthasar, Interface Politikstudien Forschung Beratung Luzern
T: 041 226 04 26 balthasar@interface-politikstudien.ch

Table des matières

Évaluation des programmes cantonaux de prévention du tabagisme	3
Description de l'évaluation	4
Module A: évaluation des projets	4
Module B: évaluation des programmes	7
Module C: évaluation intercantonale	9
Module D: accompagnement et communication de l'évaluation	9
Compétences	10
3.1 Calendrier de l'évaluation	10
Annexes	11
A1 Supports pour l'auto-évaluation	11
A2 Exigence relatives à l'évaluation des projets de type III	13
A3 Suggestion quant à la description du projet de type P (pilotage du programme) dans les demandes cantonales	14
A4 Publicisation des données et des documents	16
Impressum	17

Évaluation des programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Dans ce document, l'équipe d'évaluation présente aux intéressé-e-s l'évaluation des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. Le Kompetenzzentrum für Public Management de l'Université de Berne (KPM) et le bureau d'étude et de consultation politique Interface de Lucerne mènent cette évaluation en tant que projet de recherche financé par le Fonds de prévention du tabagisme. Cette évaluation s'étendra jusqu'à 2019.

L'évaluation des programmes cantonaux de prévention du tabagisme permet d'une part la reddition des comptes vis-à-vis des institutions politiques et des instances de financement (évaluation sommative). D'autre part, l'évaluation doit servir à la réflexion des partenaires du programme quant à l'efficacité des actions menées, ainsi que permettre d'apporter des optimisations tout au long du processus (évaluation formative).

Description de l'évaluation

L'évaluation des programmes cantonaux de prévention du tabagisme comprend plusieurs modules. Premièrement, tous les projets en cours seront évalués. Deuxièmement, chaque programme cantonal sera évalué. Troisièmement, une évaluation intercantonale comparant la mise en œuvre et les effets des différents programmes cantonaux sera menée. Quatrièmement, l'accompagnement et la réflexion relatifs aux programmes cantonaux de prévention du tabagisme seront effectués via un groupe réunissant des représentant-e-s des cantons, de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ainsi que du Fonds de prévention du tabagisme (FPT). Les différents modules sont présentés dans la section qui suit.

Module A: évaluation des projets

Chacun des projets menés dans le cadre d'un programme cantonal fait l'objet d'une évaluation individuelle. En fonction du type de projets (type I, II, III et type P) ceux-ci font l'objet soit uniquement d'une auto-évaluation, soit d'une auto-évaluation doublée d'une évaluation externe. Afin de mener l'auto-évaluation, les responsables de projets reçoivent une grille d'auto-évaluation de la part de l'équipe d'évaluation. Les responsables de projets remplissent cette grille chaque année et la transmettent à la direction cantonale du programme. Celle-ci se charge de l'auto-évaluation du pilotage des différents projets (type P).

Les objectifs en termes d'output et d'outcome, annuellement établis par la direction du programme d'entente avec les responsables de projets, constituent la base pour l'auto-évaluation des projets. Au terme de la première année du programme, la direction du programme demande aux responsables de projets de rendre compte de la mesure dans laquelle les objectifs dont ils/elles avaient convenu ont été atteints. Ces informations concernent les outputs et les outcomes qui avaient été prévus pour chaque projet de prévention du tabagisme. En outre, les responsables de projets expliquent les éventuels écarts avec les objectifs initialement fixés, identifient les possibilités d'optimisation, et en tirent des conclusions pour l'année à venir.

Le cadre d'évaluation des différents types de projets est brièvement décrit ci-dessous:

Évaluation des projets de type I: les projets de type I sont uniquement soumis à une auto-évaluation annuelle. Pour les auto-évaluations, les responsables de projets reçoivent de la part de la direction cantonale du programme un formulaire d'auto-évaluation développé par l'équipe d'évaluation.

Sur la base des résultats de l'auto-évaluation ainsi que d'un entretien complémentaire d'évaluation, l'équipe d'évaluation élabore un bref rapport d'évaluation à la fin de la troisième année du programme pour chaque projet de type I (environ 2 pages).

Évaluation des projets de type I dont le budget s'élève à plus de 10 pour cent du budget du programme cantonal de prévention du tabagisme: une contribution importante au succès des programmes cantonaux est à attendre de ces grands projets. C'est pourquoi en plus des auto-évaluations et des

entretiens d'évaluation annuels, l'équipe d'évaluation récoltera d'autres données à leur sujet environ un an avant la fin du programme (par ex. sondages ou interviews d'experts).

Pour chaque projet de type I dont le budget dépasse les 10 pour cent du budget du programme cantonal, l'équipe d'évaluation élabore un bref rapport d'évaluation (environ 5 pages).

Evaluation des projets de type II: les projets de type II sont financés par le Fonds de prévention du tabagisme dans le cadre des projets nationaux (par ex. Cool and clean, Apprentissage sans tabac), et feront donc d'une part l'objet d'une évaluation indépendante au niveau national. D'autre part, dans le cadre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, les projets de type II seront également auto-évalués par les responsables de ces projets, notamment en regard de leurs extensions cantonales.

Sur la base des résultats des auto-évaluations, ainsi que d'un entretien complémentaire d'évaluation, l'équipe d'évaluation élabore pour chaque projet de type II un bref rapport d'évaluation à l'aide des informations d'évaluation pertinentes pour les cantons (environ 2 pages).

Evaluation des projets de type III: ces projets sont nouvellement lancés par les cantons, si bien qu'en plus de l'auto-évaluation, une évaluation externe approfondie, incluant un rapport final, est nécessaire. Conformément aux objectifs du rapport de base « Financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme – Guide pour le développement de programmes » du FPT, les cantons sont responsables de l'évaluation externe des projets de type III, et doivent prévoir leur financement dans le cadre de leur programme cantonal. Les cantons sont libres de confier l'évaluation des projets de type III à qui ils veulent. L'évaluation doit toutefois satisfaire aux exigences stipulées dans l'annexe A2 du présent document. En cas de très petits projets de type III, le FPT peut faire des exceptions à l'obligation d'évaluation externe. L'équipe d'évaluation des programmes cantonaux prend en compte les résultats de ces évaluations de projets, et les cite dans ses rapports.

Les personnes chargées de l'évaluation des projets de type III élaborent un rapport d'évaluation approfondi à l'attention de la direction cantonale du programme. Ce rapport comprend les résultats des auto-évaluations ainsi que de l'investigation menée par les évaluateurs/trices externes. Le but de ces rapports est de disposer d'une analyse complète des projets de type III. Ce rapport est transmis à l'équipe d'évaluation ainsi qu'au FPT (entre 10 et 25 pages, en fonction du budget du projet ainsi que de l'évaluation externe).

D.1: Aperçu des différents types de projets et des prestations qui leur sont associées

Type	Prestations
Type I	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables de projets récoltent les données nécessaires dans le cadre des projets. - Les responsables de projets remplissent chaque année une grille d'auto-évaluation et -d'entente avec les responsables du programme- se fixent à chaque fois de nouveaux objectifs annuels. - Les responsables de projets sont prêt-e-s pour un entretien avec l'équipe d'évaluation à la fin de la troisième année du programme. - L'équipe d'évaluation élabore un bref rapport sur le succès du projet après la fin de la troisième année du programme.
Type I (coûts dépassant les 10% du budget du programme cantonal)	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables de projets récoltent les données nécessaires dans le cadre des projets. - Les responsables de projets remplissent chaque année une grille d'auto-évaluation et -d'entente avec les responsables du programme- se fixent à chaque fois de nouveaux objectifs annuels. - Les responsables de projets sont prêt-e-s pour un entretien avec l'équipe d'évaluation à la fin de la troisième année du programme. - L'équipe d'évaluation procède à des récoltes de données supplémentaires en collaboration avec les responsables de ces projets dans les cantons. - L'équipe d'évaluation élabore un bref rapport d'environ 5 pages sur le succès du projet après la fin de la troisième année du programme.
Type II	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables de ces projets dans les cantons mesurent la réalisation de leurs objectifs cantonaux. Si nécessaire, ils/elles recourent aux données transmises par les responsables des projets nationaux de type II et remplissent chaque année une grille d'auto-évaluation. - Les responsables de projets sont prêt-e-s pour un entretien avec l'équipe d'évaluation à la fin de la troisième année du programme. - L'équipe d'évaluation exploite les données cantonales relatives au projet. - L'équipe d'évaluation élabore un bref rapport sur le succès du projet après la fin de la troisième année du programme.
Type III	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables de projets mandatent une évaluation externe à une institution appropriée, en respect des exigences stipulées dans l'annexe A2. - Les responsables de projets remplissent chaque année une grille d'auto-évaluation. - Les responsables de projets sont prêt-e-s en cas de besoin pour un entretien avec l'équipe d'évaluation après la fin de la troisième année du programme.

Module B: évaluation des programmes

Dans le cadre de l'évaluation des programmes, diverses informations qui complètent les auto-évaluations des projets sont récoltées. Premièrement, le management du programme est auto-évalué (type P). Deuxièmement, le programme cantonal fait l'objet d'une évaluation externe par l'équipe d'évaluation. Troisièmement, les données disponibles se rapportant à l'impact du programme sont prises en considération, en tenant compte de différents facteurs de contexte (développements au niveau national, contexte cantonal etc.). L'évaluation du programme rassemble la totalité des connaissances ainsi obtenues dans un rapport cantonal d'auto-évaluation.

Module B1: auto-évaluation des programmes

Dans l'auto-évaluation du programme, la direction du programme évalue de son point de vue les prestations et les effets des différents projets du programme. Les données de base sont d'une part constituées par les auto-évaluations des projets. D'autre part, la direction du programme mène un atelier cantonal d'auto-évaluation avec tous les responsables de projets à la fin de chaque année de programme. Dans ce cadre, les résultats des auto-évaluations menées par les responsables de projets ainsi que celles menées par la direction du programme (projet de type P, cf. module B3) sont discutées, et des recommandations visant à optimiser la suite des opérations sont formulées à l'attention du comité de pilotage (responsables de projets et responsables de programme). Si aucun atelier cantonal d'auto-évaluation n'est mené, la direction du programme discute de la réalisation des objectifs et de la formulation des nouveaux objectifs en bilatéral avec les responsables de projets.

Après approbation de leur programme par le FPT, les responsables reçoivent de la part de l'équipe d'évaluation une grille d'auto-évaluation pour le programme cantonal. Les responsables du programme remplissent la grille d'auto-évaluation chaque année après l'atelier qui les réunit avec les responsables de projets. Pour la première année du programme, tous les documents d'auto-évaluation sont transmis par la direction cantonale du programme à Interface (auto-évaluations des projets et du programme). Après leur ajustement suite au feedback d'Interface, les documents définitifs sont transmis au FPT par les responsables du programme. À partir de la deuxième année, les responsables du programme transmettent directement les documents d'auto-évaluation annuels au FPT.

Les produits de l'évaluation du programme sont les grilles d'auto-évaluation du programme annuellement remplies.

Module B2: évaluation externe des projets de type P (pilotage)

Afin de pouvoir assurer la mise en œuvre d'un programme cantonal de prévention du tabagisme qui soit suffisamment ciblé, il est impératif que la gestion interne du programme soit rigoureuse. C'est pourquoi en plus de chacun des projets, le pilotage du programme sera aussi évalué (projet de type P, voir module B1). Après la fin de la troisième année du programme, en plus des auto-évaluations, l'équipe d'évaluation mène une enquête composée d'entretiens avec une dizaine d'acteurs centraux de la prévention du tabagisme dans le canton. Ces entretiens porteront sur leur appréciation quant à la réalisation des objectifs en matière de gestion du programme cantonal de prévention, ainsi que sur leur perception quant à la notoriété du programme, sa pertinence ainsi que ses effets. L'équipe

d'évaluation mène en outre un entretien avec la direction du programme au terme de la troisième année du programme environ.

L'équipe d'évaluation analyse les résultats de l'évaluation du pilotage du programme dans le rapport d'évaluation du programme cantonal.

Module B3: mesure des impacts

Dans leurs demandes, les cantons définissent des objectifs en termes d'impacts et indiquent quand et comment ces buts doivent être mesurés. L'on s'appuie ici en règle générale sur les enquêtes nationales ou cantonales en cours, telles que par exemple le Monitoring suisse des addictions, l'enquête Health Behaviour in School-aged Children Studie (HBSC), l'Enquête suisse sur la santé ou encore d'autres enquêtes cantonales auprès de la population. Les cantons peuvent aussi mener des récoltes de données spécifiquement cantonales. L'équipe d'évaluation intégrera les données disponibles dans l'évaluation.

L'équipe d'évaluation intègre les mesures d'impacts disponibles dans le rapport d'évaluation du programme cantonal.

Module B4: rapports d'évaluation cantonaux

Les résultats des évaluations des projets, de l'auto-évaluation du programme, de l'évaluation du projet de type P et de la mesure des impacts seront rassemblés dans un rapport par l'équipe d'évaluation. Ce rapport se prononce sur la mise en œuvre et les effets du programme cantonal de prévention du tabagisme. L'on peut attendre entre autres de ce rapport:

- Précisions sur les progrès effectués dans le canton en regard des dimensions de la prévention du tabagisme visées.
- Précisions sur l'efficacité et l'efficience de l'organisation du programme cantonal de prévention du tabagisme et sur la plus-value que le programme cantonal a apporté à la prévention du tabagisme.
- Précisions sur les conditions de succès ou d'échec des projets et du programme.
- Production de savoirs qui pourront être utilisés par la suite dans le cadre d'autres activités cantonales et nationales de prévention du tabagisme.

Le produit final est un rapport d'évaluation approfondi pour chaque canton, rédigé par l'équipe d'évaluation et validé par les acteurs cantonaux impliqués dans le programme. La rédaction de ce rapport est programmée de sorte à ce que les connaissances qu'il apporte puissent être utilisées dans l'élaboration d'une éventuelle demande subséquente.

Module C: évaluation intercantonale

L'évaluation comparative intercantonale est basée avant tout sur la documentation qui aura été élaborée dans le cadre des évaluations de programmes. En complément, des entretiens seront menés avec des expert-e-s du domaine de la prévention du tabagisme. Cette étape de travail vise d'une part à la rédaction d'un rapport d'évaluation qui met en perspective les forces et les faiblesses des différents programmes et identifie les facteurs permettant d'expliquer les succès et les échecs des différentes mesures. Il sert ainsi les cantons et le FPT dans l'optimisation de la prévention cantonale du tabagisme. D'autre part, les connaissances de l'évaluation doivent aussi servir la recherche en matière de prévention du tabagisme.

Comme produit de l'évaluation intercantonale, un rapport d'évaluation relatif à la première phase des programmes cantonaux de prévention du tabagisme en Suisse sera élaboré. Les résultats de l'évaluation des programmes cantonaux de prévention du tabagisme doivent en outre alimenter la discussion scientifique.

Module D: accompagnement et communication de l'évaluation

L'accompagnement et la réflexion autour de l'évaluation de chaque programme cantonal de prévention du tabagisme se fait dans le cadre du groupe de travail des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, lancé par l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) de concert avec l'Office fédéral de la santé publique et en accord avec le Fonds de prévention du tabagisme. Les expériences et résultats des programmes cantonaux seront d'abord examinés avec les responsables de chaque canton, puis discutés dans une forme appropriée au sein de ce groupe de travail.

Compétences

L'évaluation des programmes cantonaux de prévention du tabagisme est effectuée conjointement par le Kompetenzzentrum für Public Management de l'université de Berne (KPM) et par le bureau d'étude et de consultation politique Interface de Lucerne:

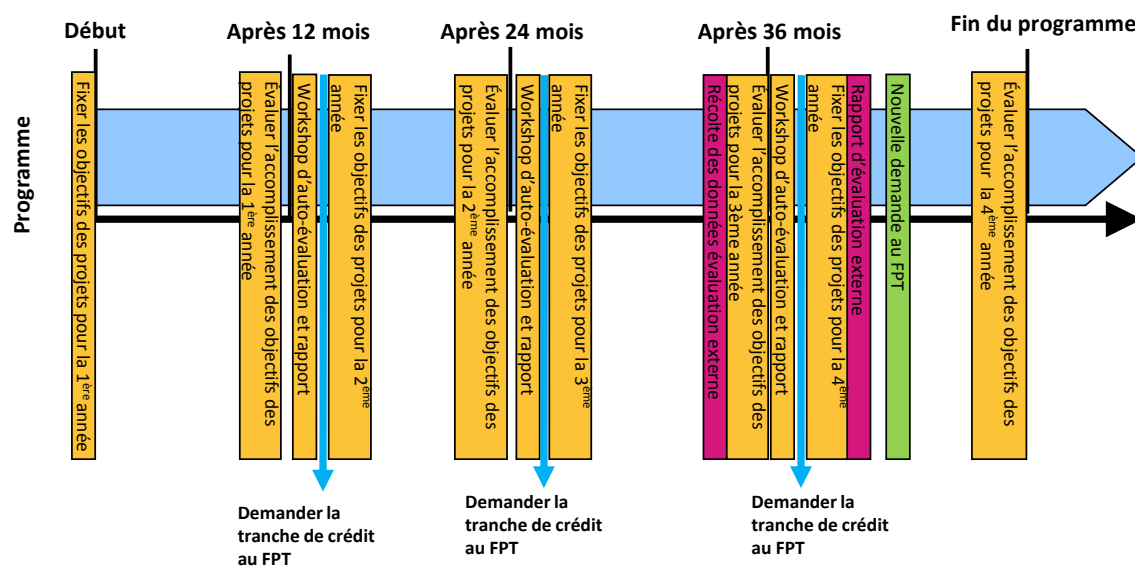
- Le KPM est d'une part responsable de l'évaluation des programmes cantonaux de prévention du tabagisme (module B). Le KPM dirige d'autre part l'évaluation finale comparée des programmes cantonaux (module C). Elle permettra d'agrèger les résultats issus des différents programmes cantonaux, afin de générer des connaissances agrégées, utiles tant à la science qu'à la pratique. Le KPM appuie en outre Interface dans les autres modules de l'évaluation.
- *Interface* est responsable de l'évaluation des projets (module A), ainsi que des mesures d'accompagnement (module D). Interface appuie en outre le KPM dans les autres modules de l'évaluation.

L'équipe d'évaluation soutient les responsables de programmes durant l'entier du processus d'évaluation pour toutes questions concernant l'évaluation. En particulier, les bases nécessaires à l'auto-évaluation seront préparées, transmises aux responsables de programme, et discutées avec eux/elles.

3.1 Calendrier de l'évaluation

La figure suivante présente schématiquement le calendrier de l'évaluation. Il sera toutefois convenu avec chaque canton du calendrier exact lors d'un workshop avec l'équipe d'évaluation qui aura lieu peu avant le début du programme.

D.2: Calendrier de l'auto-évaluation et de l'évaluation



Légende: jaune = auto-évaluation; violet = évaluation externe.

Annexes

A1 Supports pour l'auto-évaluation

Les supports pour l'auto-évaluation sont composés des documents suivants:

- A. Instructions pour l'auto-évaluation des cantons
- B. Grille d'auto-évaluation pour les responsables de programme
- C. Grille d'auto-évaluation pour chaque institution responsable de projet

Instructions pour l'auto-évaluation des cantons

Objectifs de l'auto-évaluation

L'auto-évaluation sert en premier lieu à guider la direction du programme dans le pilotage du programme. Elle doit offrir aux personnes impliquées dans le programme des fondements pour mener une discussion sur les réalisations, de même que fournir les bases pour optimiser le programme. Pour ces raisons, il est important que les formulaires d'auto-évaluation soient remplis avec soin, et que les résultats y fassent l'objet d'un examen critique.

Deuxièmement, l'auto-évaluation tient lieu de base de données pour l'évaluation externe du programme. Troisièmement, avec la remise annuelle du rapport d'auto-évaluation au Fonds de prévention du tabagisme, le canton remplit les conditions du Fonds en matière de reporting, de sorte que le versement d'une tranche de crédit peut être fait.

Compétences

L'auto-évaluation des programmes cantonaux est dirigée et effectuée sous la responsabilité des directions cantonales des programmes. Elle repose sur les données que les responsables de projets récoltent en fonction des objectifs de la direction du programme. Ces données sont évaluées par la direction du programme dans le cadre de l'auto-évaluation annuelle.

Soutien apporté par l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation soutient l'auto-évaluation par la mise à disposition des grilles d'auto-évaluation. L'équipe d'évaluation et les responsables du programme discutent ensemble du processus d'auto-évaluation ainsi que des grilles d'auto-évaluation du programme et des projets. Enfin, lors de la première année du programme, Interface donne des retours d'un point de vue de l'évaluation aux responsables du programme sur les grilles d'auto-évaluation remplies.

Procédure

L'auto-évaluation s'effectue en quatre étapes:

- a) Premièrement des objectifs annuels sont formulés ; il s'agit respectivement des objectifs que la direction du programme prescrit aux responsables de projets ainsi que des objectifs que la direction du programme se fixe elle-même en ce qui concerne le pilotage du programme. Pour la première année, ces objectifs annuels sont déjà inclus dans la demande au FPT.

- b) Environ un an plus tard, la direction du programme demande aux responsables de projets les données concernant les résultats des différentes dimensions visées (les objectifs ont-ils été atteints, pourquoi y a-t-il des écarts, quelles sont les possibilités d'optimisation ? etc.). La direction du programme se prononce sur la réalisation des objectifs du pilotage du programme.
- c) Un atelier d'auto-évaluation a ensuite lieu; il réunit tous les responsables de projets sous la houlette de la direction du programme. Les résultats des auto-évaluations ainsi que les objectifs pour l'année suivante y sont discutés, de même que des recommandations à l'attention du comité de pilotage y sont formulées dans le but d'optimiser la suite de la procédure.
- d) Les formulaires d'auto-évaluation des projets et du programme sont remis au FPT ainsi qu'à Interface la première année, puis au FPT à partir de la deuxième année.

A2 Exigence relatives à l'évaluation des projets de type III

L'évaluation externe des projets de type III est mandatée par les responsables du programme cantonal à un organisme approprié et indépendant du programme. Conformément aux objectifs du rapport de base « Financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme – Guide pour le développement de programmes » du FPT, les cantons sont responsables de l'évaluation externe des projets de type III, et doivent prévoir leur financement dans le cadre de leur programme cantonal. L'évaluation externe de projets de type III doit satisfaire aux exigences suivantes:

- Elle doit se référer aux objectifs et au modèle de causalité que les responsables du programme cantonal dans lequel s'insère ce projet ont pris pour base.
- Elle doit évaluer la mise en œuvre et les effets des projets sur la base de fondements empiriques. Sa compréhension de la mise en œuvre et des effets doit cadrer avec celle de l'évaluation externe des programmes cantonaux.
- Elle doit observer les délais déterminés par l'évaluation externe des programmes cantonaux. Afin que ses résultats puissent être inclus dans l'évaluation des programmes cantonaux, le rapport d'évaluation externe de projet de type III doit être disponible au plus tard au début du troisième mois de la quatrième année du programme.
- Les résultats de l'évaluation du projet doivent être exposés dans un rapport d'évaluation externe de 10 à 25 pages.
- Les données issues des grilles d'auto-évaluations du projet sont à intégrer dans le rapport d'évaluation externe.
- L'évaluation du projet de type III doit aborder les questions suivantes à partir des résultats issus des formulaires d'auto-évaluation du projet:
 - *Organisation*: appréciation de l'interface entre le/la responsable du projet et la direction du programme, ainsi que de la collaboration avec les différents partenaires du projet (p. ex. hôpitaux, écoles, associations).
 - *Dimension intra-cantonale*: coopérations et synergies, ou éventuels doublons avec les autres projets dans le canton.
 - *Contexte*: facteurs de contexte agissant de manière favorable ou défavorable sur le succès du projet (données cantonales, environnement, etc.).
 - *Influence du programme*: la coordination interne au programme génère-t-elle une plus-value pour le projet de type III ? Le projet aurait-il pu quand même être mené sans le lancement d'un programme cantonal ?
- Les standards de qualité de la Société suisse d'évaluation SEVAL doivent être respectés lors de l'évaluation (www.seval.ch).

A3 Suggestion quant à la description du projet de type P (pilotage du programme) dans les demandes cantonales

1. Suggestion concernant les objectifs et la procédure

Type de projet	Type P
Objectifs d'output après une année:	La première auto-évaluation est menée à bien
Objectif d'outcome pour la troisième année du programme:	Participation à l'évaluation intercantonale. À cette fin, les résultats des objectifs d'outcome à la fin de la troisième année du programme doivent impérativement être mis à disposition. Le rapport d'évaluation cantonal est disponible 40 mois après le lancement du programme, afin que ses résultats puissent être intégrés dans une éventuelle nouvelle demande de financement.
Procédure en vue de la réalisation des objectifs, activités prévues:	Le canton prend part à l'évaluation intercantonale du FPT. Une auto-évaluation annuelle est menée à bien selon les objectifs de l'évaluation intercantonale. L'accès à toutes les informations et à toutes les participant-e-s au programme est en outre assuré pour l'évaluation intercantonale.

2. Suggestion concernant l'investissement temporel

2.1. Préparation de l'auto-évaluation

Réunion de lancement avec l'équipe d'évaluation pour l'adaptation des grilles d'auto-évaluation : 1 journée de travail (JT). Si possible, tou-te-s les responsables de projets sont invité-e-s à cette réunion de lancement.

2.2. Réalisation de l'auto-évaluation durant les quatre années

Responsables de projets :

- Remplissage de la grille d'auto-évaluation du projet
 - Fixation des nouveaux objectifs d'output pour l'année à venir
 - Participation à l'atelier d'auto-évaluation organisé par la direction du programme pour discuter des résultats des auto-évaluations
- = 1 JT par projet et par année du programme cantonal. Il est attendu que cette journée soit budgétisée dans le budget du projet Pilotage.

Direction du programme :

- Préparation et accomplissement de l'atelier d'auto-évaluation pour discuter des résultats des auto-évaluations
- Remplissage de la grille d'auto-évaluation du programme

- Discussion avec l'équipe d'évaluation des questions ouvertes
= 3 JT par année du programme cantonal

2.3. Suivi de l'évaluation par la direction du programme

Le tableau suivant illustre dans l'ensemble la charge de travail qui va de pair avec l'évaluation pour les responsables du programme cantonal de prévention du tabagisme. Cet exemple se base sur un programme qui comporterait dix projets. La charge de travail peut considérablement varier en fonction du nombre de projets menés par la direction du programme elle-même, ainsi que du nombre de partenaires.

Exemple:

	Nombre total de journées de travail (JT) (sur quatre ans)
Préparation	1 JT
Réalisation de l'auto-évaluation (organisation et réalisation de Workshops, remplissage des formulaires d'auto-évaluation du programme): 4 JT fois 4 ans	16 JT
Participation au groupe de travail de l'ARPS	2 JT
Entretien d'évaluation au terme de l'évaluation	1 JT
Lecture et discussion du rapport d'évaluation cantonal au terme de l'évaluation	2 JT
Total	22 JT

A4 Publicisation des données et des documents

Document	Relectures et publications des données et des documents
<p>Documents d'auto-évaluation: Auto-évaluation des projets Auto-évaluation du programme</p>	<p>Statut: confidentiel</p> <p>Interface donne des retours à la direction cantonale du programme la première année. La direction du programme transmet annuellement les documents au FPT.</p> <p>Ces documents ne sont pas publiés.</p> <p>Leur contenu est utilisé dans le cadre des évaluations cantonales et intercantonale. Leur contenu peut être utilisé, sous une forme strictement agrégée et anonyme, dans les publications scientifique.</p>
<p>Rapports d'évaluation externe des projets de type II</p>	<p>Statut: public</p> <p>Les évaluateurs/trices externes rédigent le rapport d'évaluation → les évaluateurs/trices externes présentent le rapport d'évaluation à la direction nationale → la direction nationale commente le rapport → les évaluateurs/trices externes retravaillent le rapport → le rapport d'évaluation terminé est transmis à la direction nationale du programme, à Interface/KPM, ainsi qu'au FPT.</p> <p>La direction du programme et/ou le FPT publie le rapport d'évaluation externe du projet de type II.</p>
<p>Rapports d'évaluation externe des projets de type III</p>	<p>Statut: public</p> <p>Les évaluateurs/trices externes rédigent le rapport d'évaluation → les évaluateurs/trices externes présentent le rapport à la direction cantonale du programme → la direction cantonale du programme commente le rapport → les évaluateurs/trices externes retravaillent le rapport → le rapport d'évaluation terminé est transmis à la direction cantonale du programme, à Interface/KPM ainsi qu'au FPT.</p> <p>Le FPT publie le rapport d'évaluation externe du projet de type III.</p>
<p>Rapports cantonaux d'évaluation</p>	<p>Statut: public</p> <p>KPM/Interface rédige le rapport cantonal → la direction cantonale du programme ainsi que le FPT commentent le rapport → KPM/Interface retravaille le rapport → KPM/Interface transmet le rapport au canton et au FPT.</p> <p>Le FPT publie les rapports cantonaux d'évaluation</p>
<p>Rapport final intercantonal</p>	<p>Statut: public</p> <p>KPM/Interface rédige le rapport final d'évaluation intercantonale → le KPM envoie le rapport d'évaluation final à tous les cantons pour relecture et commentaires → KPM/Interface prend connaissance des commentaires et retravaille le rapport → KPM/Interface transmet le rapport au FPT.</p> <p>Le FPT publie le rapport final intercantonal</p>
<p>Articles scientifiques</p>	<p>Statut: public</p> <p>KPM/Interface rédige des articles scientifiques → KPM/Interface transmet une copie des articles scientifiques au FPT pour information → KPM/Interface publie des articles et contributions scientifiques</p>

Impressum

Prof. Dr. Fritz Sager

T: 031 631 32 85, fritz.sager@kpm.unibe.ch

Dr. amin. publ. Céline Mavrot

T: 031 631 59 92, celine.mavrot@kpm.unibe.ch

Susanne Hadorn, M.A. International Development (Politics and Governance)

T: 031 631 59 96, susanne.hadorn@kpm.unibe.ch

Kompetenzzentrum für Public Management
Universität Bern
Schanzeneckstrasse 1
Postfach
CH-3001 Bern

Prof. Dr. Andreas Balthasar

T: 041 226 04 26, balthasar@interface-politikstudien.ch

Lic. rer. soc. Sarah Fässler

T: 041 226 04 26, faessler@interface-politikstudien.ch

Lic. phil. I Nora Wight

T: 041 226 04 26, wight@interface-politikstudien.ch

Interface Politikstudien Forschung Beratung
Seidenhofstrasse 12
6003 Luzern